

Le 29 novembre 2023 à 10h30,

Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche, Madame Nathalie Tremintin, trésorière principale.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Délibération sur opération de retour de biens entre BGV et le SITOMAP Retour complémentaire

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la fin de mise à disposition à BGV du bâtiment du centre de tri et de son retour effectué suivant les délibérations de BGV n° 2020-27 du 17 décembre 2020 et du SITOMAP n° 21-01 du 9 février 2021, le Service de Gestion Comptable (SGC) a informé BGV que des biens retournés le 25 janvier 2022 sont à modifier dans l'actif du SITOMAP.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L5721-6-1, L1321-1, L1321-2, L1321-3 et L1322-3,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précisant le principe de droit commun de mise à disposition des biens pour permettre à un EPCI ou Syndicat Mixte d'exercer les compétences qui lui ont été transférées,

VU la délibération du SITOMAP n°03/30 du 13 juin 2003 portant création d'un Syndicat Mixte de Traitement des déchets ménagers et adhésion du SITOMAP. Celui-ci décide dans son article 3 de lui transférer la compétence traitement des déchets, avec toutes conséquences de droit, sous réserve de l'exercice de leurs compétences par le Préfet et les structures membres,

VU l'arrêté Préfectoral du 1/08/2003 portant création du Syndicat Mixte Beauce Gâtinais Valorisation (BGV),

VU l'article 12 des Statuts de Beauce Gâtinais Valorisation,

VU la délibération de BGV n°2003/18 du 9 décembre 2003 portant sur l'approbation de l'état de transfert des biens à compter du 1er janvier 2004,

VU la délibération de BGV n°2003/22 du 9 décembre 2003 portant sur l'autorisation de recourir à une convention entre BGV et SITOMAP concernant les terrains. Le SITOMAP en reste propriétaire et la convention portera sur l'utilisation des terrains, des voiries et des impôts fonciers de la propriété. Elle fixera la répartition des coûts à la charge de chaque syndicat. La délibération approuve la répartition des charges de 20% au titre du SITOMAP et de 80% au titre de BGV pour les travaux sur les terrains et les voiries et les impôts fonciers,

VU la délibération de BGV n°2004/14 du 12 janvier 2004, portant complément de l'état de transfert des biens à la délibération n°2003/18,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20231129-DELIB_2350-

VU la délibération de BGV n°2005/47 du 12 janvier 2004, portant complément n°2 de l'état de transfert des biens à la délibération n°2003/18,
 VU la délibération de BGV n°2005/48 du 12 juillet 2005, portant rétrocession de certains biens,
 VU la délibération de BGV n°2009/50 du 16 décembre 2009, qui résilie la délibération n°2003/22 et la convention du 1er janvier 2004 au profit d'une nouvelle convention concernant la mise à disposition de terrain appartenant au SITOMAP au profit de BGV,
 VU la délibération du SITOMAP n°03/54 du 16 décembre 2003 portant sur l'autorisation de recourir à une convention entre SITOMAP et BGV concernant les terrains. Elle approuve la répartition des charges précédemment cités à compter du 1/01/2004,
 VU la délibération du SITOMAP n°09/35 du 28 septembre 2009 portant sur l'autorisation à recourir à une convention de mise à disposition de terrains appartenant au SITOMAP au profit de BGV. Cette délibération entraîne la résiliation de la convention du 1er janvier 2004 dès que la nouvelle convention sera mise en application,
 VU la convention de mise à disposition de terrain sur le centre de valorisation des déchets du Pithiverais SITOMAP/BGV du 16 décembre 2009,
 VU la délibération n°2018-11 du 26 avril 2018 approuvant la convention de coopération de groupement d'autorités concédantes autorisant le Président à la signer et à assurer son exécution,
 VU la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de concession en matière de tri et traitement des déchets du 17/09/2018,
 VU la délibération n°2020-27 du 17 décembre 2020 du syndicat BGV portant sur les opérations de retour des biens mis à disposition par le SITOMAP à BGV,
 VU la délibération n°2021-01 du 09 février 2021 concordante du syndicat SITOMAP portant sur les opérations de retour des biens mis à disposition par le SITOMAP à BGV,

CONSIDERANT que le Centre de Tri, mis à disposition par le SITOMAP à BGV pour exercer la compétence transférée de traitement des déchets ménagers recyclables a cessé d'être affecté à l'exercice de ladite compétence au 31 décembre 2021,

CONSIDERANT que tous les biens concernant le Centre de tri n'ont pas été retournés entièrement dans le patrimoine du SITOMAP en 2021, il convient d'effectuer un retour complémentaire selon les listes suivantes :

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur initiale	Valeur nette comptable	Action
2135	CTVISITE1/2010	TRAVAUX CENTRE DE TRI REALIS	11/06/2010	22 606,84 €	3 014,28 €	retour SITOMAP
2135	CT/BARDAGE/2011	Remplacement de bardage	24/03/2011	3 748,00 €	749,56 €	retour SITOMAP
2135	CT/TROTTOIRS/2011	Refection trottoir accès décheterie	28/03/2011	3 900,00 €	1 560,00 €	retour SITOMAP
2135	NORMESCT01/10	Réalisation bardage sur abri visiteurs	04/10/2010	1 880,00 €	125,38 €	retour SITOMAP
2138	TRAV10/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	27/01/2004	548,10€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV12/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	14/04/2004	45 995,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV17/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	05/07/2004	901,70€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV19/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	30/08/2004	93 793,40€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV2/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	10/11/2004	2 300,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV20/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	14/09/2004	791,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV24/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	14/09/2004	187 586,80€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV25/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	22/10/2004	128,04€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV26/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	18/11/2004	10 200,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV3/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	18/11/2004	140 690,10€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV4/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	18/11/2004	3 736,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV5/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	18/11/2004	1 625,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV7/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	15/12/2004	2 300,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2158	2017-PROTECTION CARTON TO	PROTECTION CARTON CONVOYEUR TOLE PLIEE CENTRE DE TRI	20/04/2017	3 425,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2158	BACS INOX CT2014	2 BACS INOX SOUS PRESSE A BALLE	10/06/2014	1470,20€	0,00 €	retour SITOMAP
2158	CT/MAT1/09	PRESSE A BALLE	22/04/2009	238 914,45€	1 225,20 €	retour SITOMAP
21735	TR5/01	2 GOULOTTES SUPPLEMENTAIR CENTRE DE TRI	31/12/2001	838,71€	0,00 €	retour SITOMAP
21738	DIV CONST1	JO CENTRE DE TRI	31/12/2003	201,48€	0,00 €	retour SITOMAP

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	VNC	ACTION
21318	2015CDTLOT1ALOT5	ACOMPTE N1 LOT 1 V R D EXTENSION CDT	07/09/15	38 750,00	38 750,00	retour SITOMAP
21318	2015-CMGL0T4	ACOMPTE 1 LOT 4 COUVERTURE EXTENSION CDT	21/10/15	32 679,00	32 679,00	retour SITOMAP
2135	CDT-BORDUREVOIRIE-20	DEPOSE DE BORDURES ET DECOUPE EXTENSION CDT	17/09/15	1 665,00	1 665,00	retour SITOMAP
2135	CT/TRAVAUX11-2014	MONTAGE D'UN MUR EN PARPAINGS - CENTRE DE TRI	31/12/14	3 888,00	3 888,00	retour SITOMAP
2135	EXTCDT-SUDELEC-ELECT	LOT 5 ELECTRICITE EXTENSION CDT	14/09/15	4 284,00	4 284,00	retour SITOMAP
2135	OBTURATEUR-SATUJO-201	FOURNITURE ET INSTALLATION EXTENSION CDT	31/08/15	3 600,00	3 600,00	retour SITOMAP
2135	2015-BOUGREAU	ACOMPTE N 1 LOT 2 MACONNERIE EXTENSION CDT	05/08/15	35 097,75	35 097,75	retour SITOMAP
2135	2015-CMGL0T3	ACOMPTE N 1 LOT 3 CHARPENTE EXTENSION CDT	23/06/15	34 342,50	34 342,50	retour SITOMAP
2158	CDT-2015-BALANCEDEP	BALANCES DE PESAGE CENTRE DE TRI	06/08/15	4 655,55	4 655,55	retour SITOMAP
2158	2015-table de tri	Lève container pour table de tri	27/10/15	6 500,00	6 500,00	retour SITOMAP
2158	2018 - cvm bureau cara	Déplacement poste VEOLIA PESAGE CDT	22/06/18	4 982,87	4 982,87	retour SITOMAP
2158	9,00041E+13	GER FEVRIER 2014 CDT	23/04/14	2 929,88	2 929,88	retour SITOMAP
2158	9,00045E+13	GER MARS 2015 CDT	24/04/15	3 320,29	3 320,29	retour SITOMAP
2158	9,00068E+13	GER Août 2020 CDT	02/11/20	3 792,02	3 792,02	retour SITOMAP
2184	2015-table de tri	Lève container pour table de tri	27/10/15	4 000,00	4 000,00	retour SITOMAP
2184	2015-tabledetri	TABLE DE TRI	01/10/15	6 500,00	6 500,00	retour SITOMAP

Vu l'exposé du Président,

**Le bureau syndical,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE :

- De procéder aux opérations de retour complémentaire des biens restants dans l'inventaire de BGV et qui concernent l'ancien Centre de tri de Pithiviers,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se référant à l'exécution du présent objet,
- De préciser que cette délibération, pour être exécutive, fait l'objet d'une délibération concordante de BGV prenant acte de la désaffectation des biens,
- D'engager les dépenses liées à l'exécution du présent objet.

Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2023,
 Enregistré sous le N°23/50
 Pour copie certifiée conforme

Le Président,
 Erick BOUTEILLE

